

## AVIS DE NOMINATION

### SECTION LOCALE \_\_\_\_\_

La nomination des candidatures pour \_\_\_\_\_ délégués et \_\_\_\_\_ substituts en vue de la convention  
# #  
de la Fraternité internationale des Teamsters qui se tiendra en juin 2011 à Las Vegas (Nevada) aura lieu  
le :

Date : \_\_\_\_\_

Heure : \_\_\_\_\_

Endroit : \_\_\_\_\_

Les coûts d'envoi des délégués à la convention IBT seront payés par la section locale.  
Celle-ci couvrira également les coûts d'envoi de \_\_\_\_\_ substituts.  
#

### ÉLIGIBILITÉ À NOMINER

Pour être en droit de proposer ou d'appuyer une nomination, un membre doit s'être acquitté de ses contributions syndicales jusqu'au mois de \_\_\_\_\_ inclusivement.  
Mois

*[Le mois à entrer est celui qui précède le mois de l'assemblée de mises en candidature.]*

Les contributions et arrérages doivent être payés pour \_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à \_\_\_\_\_  
heure date endroit

*[Consulter le programme approuvé de la section locale pour la date limite de paiement des arrérages dus.]*

### ÉLIGIBILITÉ À SE PORTER CANDIDAT

Pour être en droit de se porter candidat au poste de délégué ou de substitut pour la convention, un membre doit :

1. Être un membre en bonne et due forme de la section locale, avoir payé les contributions syndicales pour une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs avant le mois des mises en candidature et n'avoir fait l'objet d'aucune interruption du statut de membre à cause de suspensions, d'expulsions, de retraits, de transferts ou de défaut de paiement d'amendes ou de cotisations;
2. Faire partie du corps de métier dans la juridiction de la section locale pour une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs avant le mois des mises en candidature; et
3. Être prêt à remplir les fonctions du poste, si le membre est élu.

Il est fortement recommandé que chaque nommé potentiel demande une vérification à l'avance de son éligibilité à se porter candidat comme délégué ou substitut. Afin de permettre au superviseur de l'élection de faire le plus de vérifications possible, cette demande devrait être faite sur papier auprès du le superviseur dans les meilleurs délais, mais dans aucun cas moins de cinq (5) jours ouvrables avant l'assemblée de mises en candidature. Le superviseur ne pourra pas vérifier l'éligibilité d'un nommé potentiel si celui-ci fait sa demande à moins de cinq (5) jours ouvrables de l'assemblée.

## **MÉTHODE DE NOMINATION**

Les candidats aux postes de délégués seront nommés et appuyés séparément des candidats aux postes de substituts.

Toutes les nominations aux postes de délégués et de substituts seront générales.

Tout membre peut :

1. Être nommé et secondé de vive voix à vote ouvert, par des membres en bonne due forme autres que le nommé lui-même; ou
2. Être nommé et secondé par écrit, par des membres en bonne due forme autres que le nommé lui-même qui ne peuvent assister à l'assemblée de mises en candidature. Une nomination ou un appui écrit doit :
  - Être soumis au secrétaire-trésorier de la section locale de façon qu'il le reçoive avant 17 h le jour de l'assemblée de mises en candidature.
  - Spécifier s'il s'agit d'une nomination ou d'un appui.
  - Identifier la personne faisant l'objet de la nomination ou de l'appui.
  - Préciser si la nomination ou l'appui est pour le poste de délégué ou de substitut.
  - Contenir la signature et le numéro d'assurance sociale du membre.
  - Être traité par le scrutateur comme une nomination ou un appui fait à vote ouvert.
3. Nommer ou appuyer plus d'un candidat.
4. Être nommé ou appuyé par plus d'un membre.
5. Refuser d'être nommé ou appuyé par une personne ou un groupe de personnes spécifique.

Tout membre désirant nommer ou appuyer un candidat peut aussi demander que le superviseur de l'élection vérifie l'éligibilité de ce candidat. Une telle demande doit être faite par écrit et reçue par le superviseur de l'élection pas moins de cinq (5) jours avant l'assemblée de mises en candidature.

## **ACCEPTATION DE LA NOMINATION**

Le nommé peut accepter la nomination :

1. En personne à l'assemblée; ou s'il est absent, par écrit.
2. Si l'acceptation est par écrit, le document doit être présenté au scrutateur de la section locale pas plus tard qu'à la nomination du membre. Tout membre présent à l'assemblée peut donner l'acceptation écrite au moment de la nomination du membre absent.

Aucun membre ne peut accepter une nomination comme délégué et substitut simultanément.

Tout candidat au poste de délégué ou de substitut peut se présenter comme membre d'une liste de candidats recommandés, soit deux candidats ou plus qui se regroupent par consentement mutuel. Pour être représenté sur le bulletin de vote en tant que liste de candidats recommandés, un formulaire de déclaration approprié, disponible auprès du secrétaire-trésorier ou du superviseur de l'élection aux adresses indiquées ci-dessous, doit être rempli et retourné au secrétaire-trésorier, avec une copie destinée au superviseur de l'élection, au plus tard trois (3) jours après l'assemblée finale de mises en candidature.

**Toute tentative par une personne ou une entité de limiter, de gêner ou d'exercer des représailles contre tout membre d'IBT qui a exercé son droit de nommer ou d'appuyer un candidat ou d'avoir présenté sa candidature comme délégué ou substitut peut résulter en la disqualification d'un candidat qui bénéficierait d'une telle violation, en des sanctions pénales selon la loi fédérale et/ou en d'autres recours ou mesures correctives.**

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le processus d'élection ou de nomination de délégués et des substituts IBT International, veuillez vous adresser au secrétaire-trésorier de votre section locale ou au bureau du superviseur de l'élection (1-800-565-VOTE). Vous pouvez aussi rejoindre le directeur régional du superviseur de l'élection à l'adresse et au numéro indiqués ci-dessous.

**Le superviseur de l'élection :**

Office of the Election Supervisor  
for the International Brotherhood of Teamsters  
1801 K Street, N.W., Suite 421 L  
Washington, D.C. 20006  
Téléphone: 202-429-8683, 877-317-2011 téléphone sans charge  
Télécopieur: 202-429-6809  
Courrier électronique: ElectionSupervisor@IBTvote.org

**Le directeur régional du superviseur de l'élection :**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_